



## POURQUOI ETRE CONTRE LE SECOND AEROPORT TOULOUSAIN ?

### en quelques questions/réponses

#### **Un aéroport sur le Nord Toulousain va amener des emplois**

Le projet d'aéroport ne sert pour l'instant qu'à libérer l'aéroport de Blagnac pour le laisser à la libre disposition des industriels : AIRBUS et les activités aéronautiques de remise en état/contrôle des appareils (remplacement de l'aérodrome de Montaudran), les emplois liés à l'aviation commerciale seront donc déplacés et non pas créés.

Aucune étude détaillée concernant les communes avoisinantes du nouvel emplacement n'a pour l'instant été menée concernant les impacts économiques liés au déplacement de Blagnac, il n'existe donc aucune preuve ou prospective sur ce point.

#### **Vous êtes contre le progrès, vous serez bien content d'en avoir les retombées quand l'aéroport sera construit**

Nous ne sommes plus à l'époque du développement de l'aviation, les aéroports existent depuis des années. Les aéroports en place peuvent accueillir sans aucun problème le trafic prévu pour au moins 20 ans.

Les instances gouvernementales recommandent que lors de l'implantation d'un nouvel aéroport, les pouvoirs publics s'assurent la maîtrise foncière totale d'un rectangle de 60 km sur 10 km autour du lieu choisi (l'étude actuelle ne prend en compte qu'un rectangle de 40 km x 6 km, les chiffres de la population touchée par le bruit sont donc totalement sous-évalués).

Autour d'un aéroport existant il est dit : « *dans les zones du Plan d'Exposition au Bruit, aucun apport de population nouvelle ne doit être possible pour éviter l'augmentation des populations gênées* ». Cette recommandation est donnée pour éviter les problèmes rencontrés actuellement autour des aéroports existants pour lesquels aucune précaution n'a été prise par les pouvoirs publics pour limiter les installations d'habitation.

DONC les retombées pour Orgueil, mais aussi Labastide Saint-Pierre, Nohic, Reynies, pour ne citer que les communes proches de notre village, sont sans appel :

- nouvelles constructions interdites dans les communes (les instances gouvernementales recommandent que toute commune dont le territoire est touché par le P.E.B. soit incluse totalement dans la zone !)
- pour la plupart des habitants l'exode obligatoire car les nuisances sont trop importantes

Et cela que ce soit le site de Vacquiers ou de Fronton qui soit retenu. Allez voir dans les annexes les photos extraites du dossier de projet d'aéroport officiel ainsi que l'impact global des zones pour l'aéroport de Fronton.



### **Les terrains vont prendre de la valeur**

Cet argument est totalement invérifiable. Mais il y a fort à parier que les propriétaires actuels perdrons beaucoup et que leurs enfants perdront encore plus.

En effet les maisons n'auront plus aucune valeur, car inhabitables : les expériences des aéroports existants font que tout sera mis en place au niveau des lois pour que cela soit appliqué.

Rien ne laisse penser que des expropriations auront lieu, on peut même penser que cela ne sera pas le cas car trop onéreux et/ou qu'aucun responsable politique ne prendra cette décision, tout le monde laissera la situation pourrir.

L'aéroport qui s'implante étant destiné à satisfaire les besoins d'accès à Toulouse, aucune industrie ne viendra s'implanter à côté avant un laps de temps important. Toulouse étant la capitale de l'aéronautique et de l'espace et les industries étant déjà en place, les industries de ce secteur s'implanteront toujours au même endroit : Blagnac et ses environs. Deux zones de fort développement sont citées dans l'étude : Aéro-Constellation et Euro-centre.

Les passagers prendront directement une navette pour aller à Toulouse où se trouvera toujours le pôle emploi principal, donc pas de retombées pour les communes proches. Il est probable que quelques hôtels et hangars se construiront mais ils sont prévus dans la zone aéroportuaire. Ainsi les communes qui ne sont pas rasées par l'emprise ne verront rien se construire chez eux avant des dizaines d'années, sauf des routes et des lignes de chemin de fer qui ne font qu'apporter des nuisances supplémentaires.

Le vignoble du Frontonnais n'aura plus aucune valeur, certes l'étude prévoit de le délocaliser, mais qui peut penser qu'un vignoble peut se délocaliser ?

### **Les commerces vont (re) vivre**

Voir question précédente. Si les gens ne s'implante pas dans nos communes pour cause de bruit et que les passagers vont à Toulouse, cela ne va pas dans le sens du développement du commerce de proximité. A cause du bruit les gens iront habiter ailleurs ce qui réduira la demande.

Peut être que Montauban et d'autres villes/villages du Tarn-et-Garonne en tireront bénéfiques mais pas nous.

### **Vous êtes fous, cet aéroport est une chance pour le développement économique de la région**

C'est peut-être vrai, mais pas prouvé et aucune étude chiffrée n'a été produite pour les communes situées à l'extérieur d'un rectangle de 60km sur 10 km autour des implantations, pour celles à l'intérieur aucune chance de développement car non habitables.

L'argument d'un hypothétique impact économique est faible par rapport au chiffre de 20 000 personnes contraintes à vivre dans les plus fortes nuisances de l'aéroport et de plus de 100 000 touchées par les nuisances globales : bruits, pollution, destruction de l'environnement, ...



## **Vous n'êtes pas représentatifs, la majorité de la population est pour cet aéroport**

Plus de 76 communes ont délibéré contre le projet. Plus de 25 associations se sont regroupées dans un collectif pour lutter contre le projet. Partout des calicots fleurissent sur les maisons pour indiquer ce « NON » massif à ce projet mais vous avez raison, comment pouvons-nous prouver que nous sommes représentatifs ?  
OR-CAN représente déjà plus de 230 adhérents Orgueillois, soit 1/5 de la population du village. Cela est déjà représentatif et tous les jours de nouveaux adhérents viennent grossir nos rangs. La lecture de ce document devrait en décider bien d'autres.

## **Vous ne pourrez rien y faire, le projet est décidé**

*Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir.* Nous sommes persuadés et convaincus que nous pouvons arrêter ce projet mais cela sera un **combat long et âpre** qu'il va falloir mener avec acharnement sans faiblir.

Pour l'instant aucune décision n'a été prise, aucune enquête publique n'a eu lieu, aucune étude détaillée n'a été démarrée. Rappelez vous que les études actuelles ne sont que des études générales, tellement générales qu'elles contiennent d'énormes erreurs : de population (les chiffres utilisés ne sont pas ceux du dernier recensement, la zone d'impact a été minimisée), de ressources existantes, de lieu :

- la ligne TVG doit se greffer sur la ligne de chemin de fer existante à Orgueil, ligne démontée depuis plus de 15 ans
- Saint Girons est à 241 km de Toulouse
- La Magdelaine n'a que 400 habitants (erreur de commune)

pour ne citer que quelques unes des erreurs, vous pouvez trouver d'autres perles des dossiers de ce genre sur le site internet du collectif des élus (allez sur le site internet d'OR-C.A.N. pour trouver le lien vers le C-PANNET).

L'ensemble des associations, fédérées par l'ACNAT, va mettre en commun les compétences de tous pour lutter sur tous les fronts : manifestations, pétitions, interpellation des élus, ...

OR-C.A.N a déjà décidé de monter des groupes de travail pour étudier le dossier en détail d'un point de vue technique mais aussi pour regarder tous les moyens légaux d'opposition, tous les moyens de recours y compris auprès de l'Europe, pour recenser tous les arguments contre le projet et de les argumenter pour construire des dossiers. Cela viendra compléter les travaux des collectifs auquel nous nous associerons.

## **Ce que vous dites est sorti de votre imagination, vous ne pouvez rien prouver**

L'ACNUSA, Autorité de Contrôle Des Nuisances Sonores Aéroportuaires, est une association partenaire de l'état et des collectivités locales pour établir les Plan d'Exposition aux bruits, elle est force de proposition pour établir les lois régissant ce type de nuisances.

Le site Internet de l'ACNUSA contient tous les textes de lois, les recommandations et explique les impacts du bruit, comment on mesure le bruit des aéroports, comment on opère auprès des aérodromes existants pour interroger les habitants et déterminer les impacts réels sur la vie des habitants proches de ces aéroports. Vous pouvez consulter



ce site et vous y trouverez toutes les informations détaillées prouvant nos dires /  
<http://www.acnusa.fr>

On peut notamment trouver sur ce site des questions/réponses dont voici un aperçu :

### Vivre à proximité d'un aéroport : quels sont les effets du bruit sur la santé ?

#### **Vivre à proximité d'un aéroport entraîne une exposition au bruit qui constitue vraisemblablement une nuisance majeure et une qualité de vie amoindrie.**

Au cours des vingt dernières années, des études à grande échelle ont été conduites à proximité de plusieurs grands aéroports européens sur le problème précis de la gêne et des nuisances induites par le passage des avions à basse altitude.

#### **Les effets du bruit sur la santé sont multiples :**

- >effets sur l'audition : la surdité. Ce n'est vraisemblablement pas le cas des riverains d'un aéroport, car les niveaux sonores mesurés et les temps cumulés d'exposition sont généralement bien en deçà des niveaux dangereux pour l'appareil auditif.
- >effets non spécifiques : effets sur le système cardiovasculaire ou le système endocrinien, par exemple. Leur répétition peut constituer une véritable agression de l'organisme et engendrer des troubles à long terme.
- >effets d'interférence avec :
  - la réception et la compréhension des informations (communication parlée, radio, télévision, etc...);
  - la réalisation de certaines tâches, notamment celles demandant une forte concentration.
  - le sommeil : Le bruit des avions perturbe le sommeil nocturne et provoque des éveils. La perturbation d'une séquence normale de sommeil (sans qu'un éveil soit nécessairement provoqué) peut être observée pour un niveau sonore de l'ordre de 50 dB (A). Dans une même population générale, des éveils nocturnes peuvent être provoqués pour des niveaux atteignant ou dépassant 55 dB (A).

Les effets d'une réduction du temps de sommeil dépendent de l'importance de cette réduction et de sa répétition, mais les conséquences sur les activités et le bien-être de la journée existent :

- >sensation de fatigue ;
- >détérioration de la qualité de la vie ;
- >détérioration de la qualité du travail professionnel et augmentation des risques d'accidents.

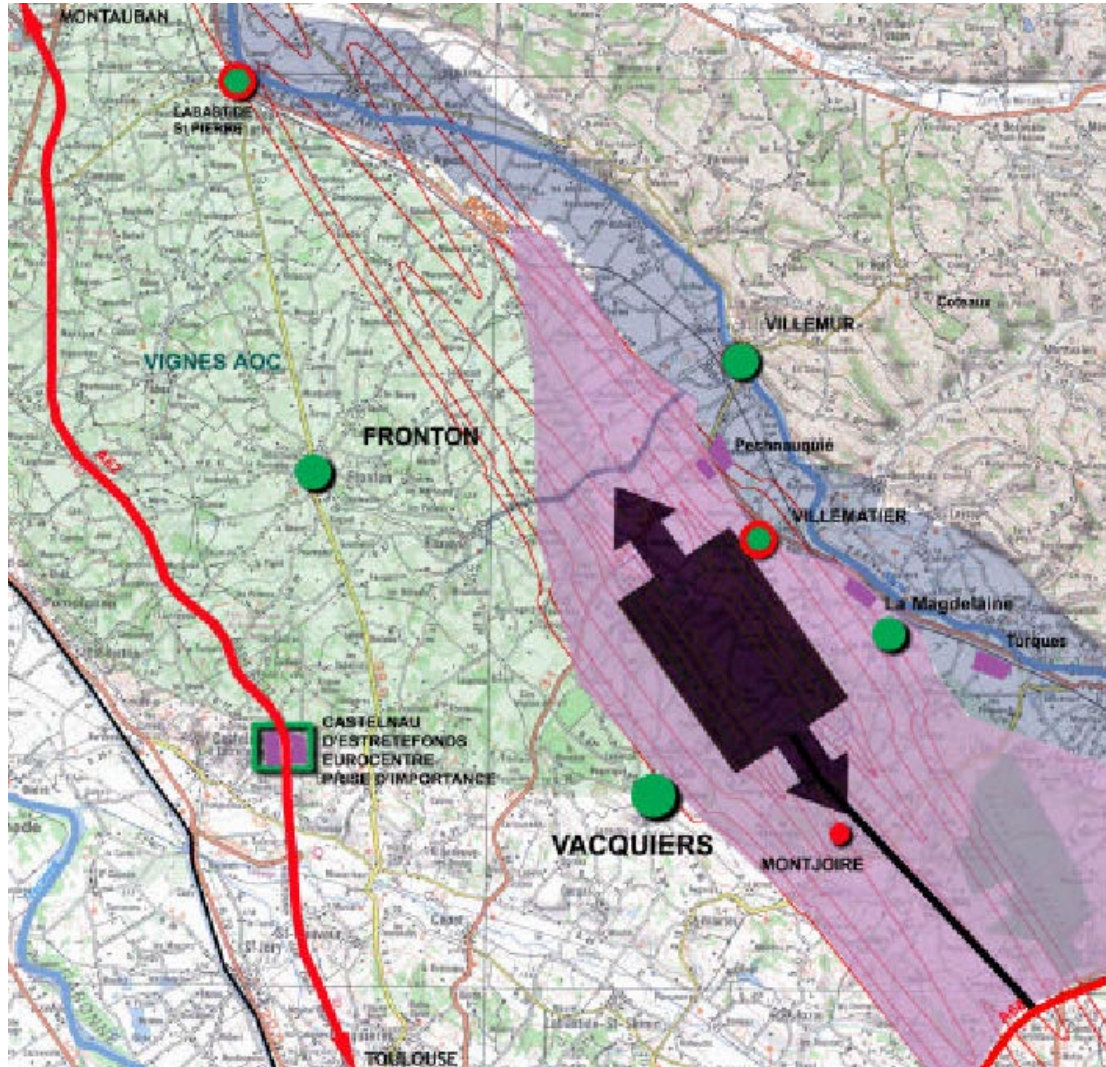
### **Voici ce qui nous attend et attend nos enfants si l'aéroport s'implante à côté de chez nous !**

Si vous n'êtes pas convaincus sur la sincérité de nos dires, consultez notre site web (<http://www.orc-can.org>), vous y trouverez d'autres informations avec les liens vers les informations officielles. Nous pouvons aussi vous procurer des copies papiers de nos sources.



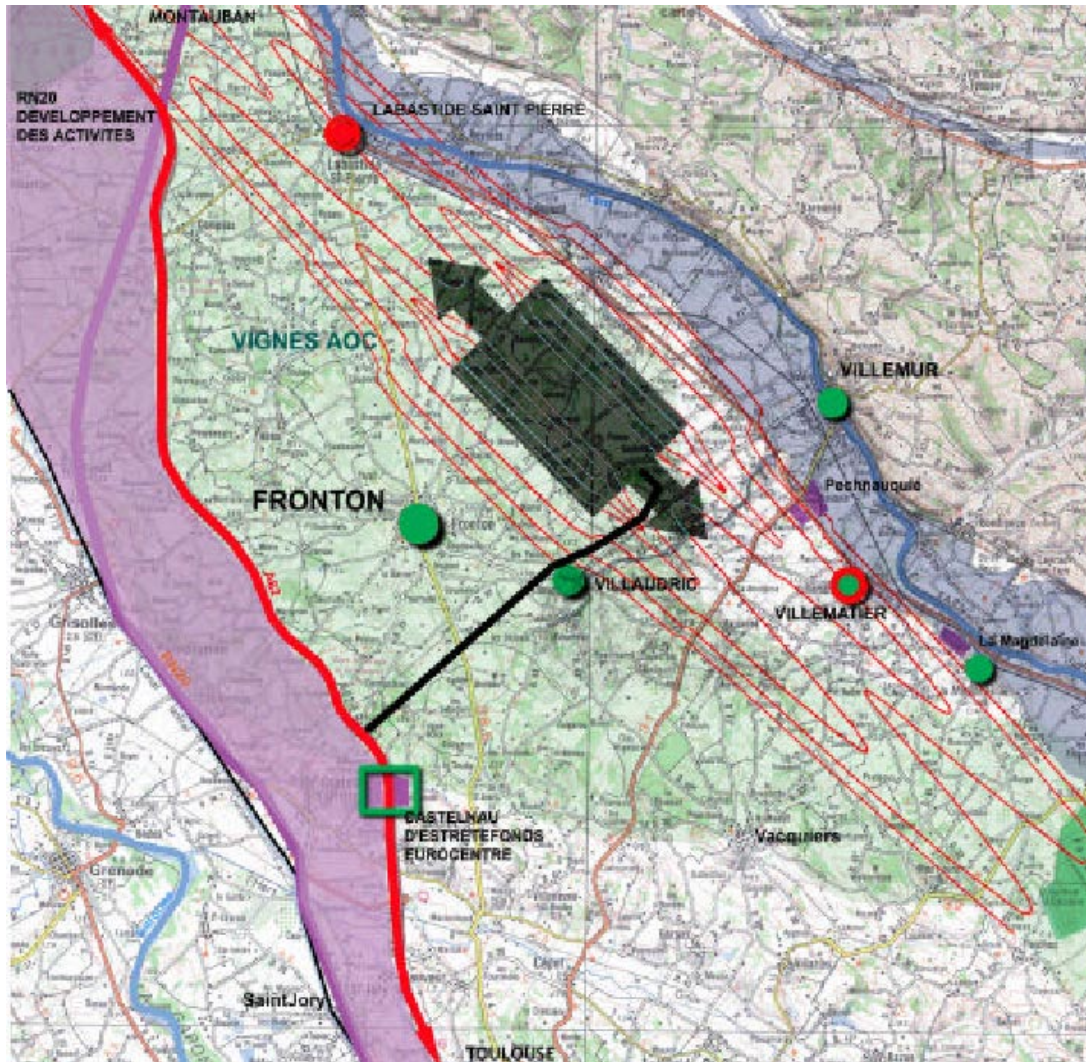
**ANNEXES**

**Implantation Vacquiers : les lignes rouges en forme d'ellipse sont les zones impact bruits (basé sur réglementation en vigueur en 2001)**





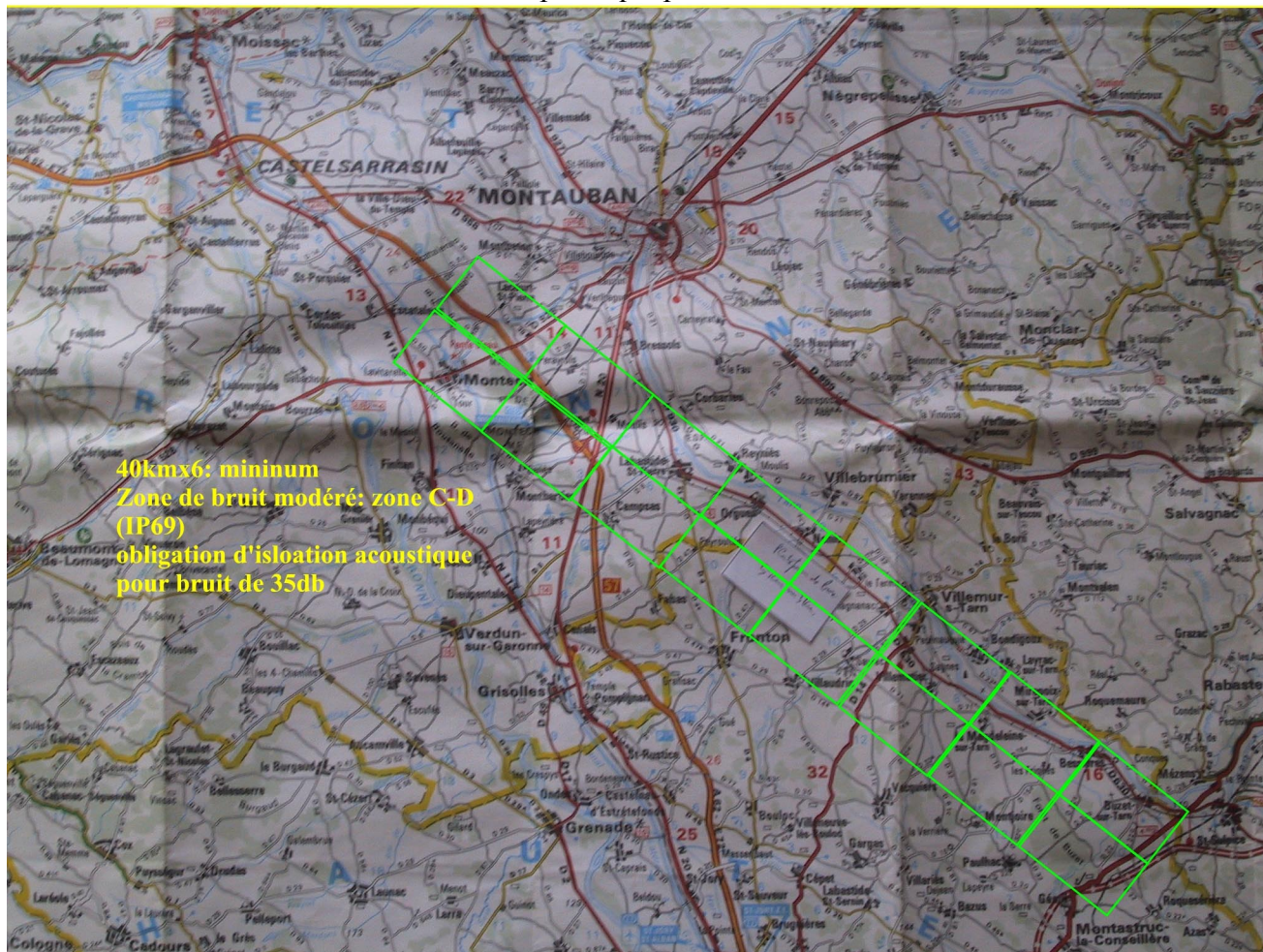
**Implantation Fronton : les lignes rouges en forme d'ellipse sont les zones impact bruits (basé sur réglementation en vigueur en 2001)**





**Zone D d'un Plan d'Exposition au Bruit telle que décrite dans le projet d'aéroport (IP69) donc 40 km x 6 km**

Les recommandations 2002 de l'ACNUSA demande de prévoir une zone de 60km sur 10 km. Dans la zone D, l'isolation est obligatoire pour toute construction ou rénovation. Isolation phonique pour un bruit continu de 35 Db.





**Zone B-C d'un Plan d'Exposition au Bruit telle que décrite dans le projet d'aéroport (IP78)**

Dans cette zone aucun apport nouveau de population n'est autorisé : fin des constructions d'habitats!!!!

